

Commission d'enquête parlementaire :**AUDITION A L'ILE D'YEU
de «M. Philippe Pétain»****«Ma mémoire est devenue fugitive car j'ai 91 ans. A partir de la guerre 1914-1918, cest fini, mon cerveau militaire est fermé».****«Depuis assez longtemps je n'ai rien écrit. Je n'ai pas eu à faire appel à ma mémoire. Les événements m'échappent».***Séance du jeudi 10 juillet 1947***Président de M. Gérard Jacquet, président***La séance est ouverte à 15 h 45.*

M. le Président. - Monsieur, nous sommes les représentants d'une commission parlementaire, composée de membres de l'Assemblée Nationale, chargée d'étudier les événements qui se sont déroulés de 1933 à 1945. Il s'agit d'une commission d'études et d'enquête.

Nous n'en sommes encore qu'à la toute première partie de cette enquête. En ce moment, nous nous informons. Nous avons déjà entendu MM. Paul Reynaud, Edouard Daladier, Léon Blum, Flandin. Nous entendrons également le général Weygand, le général Gamelin et d'autres personnalités.

Nous avons pensé que vous aussi, vous pouviez nous apporter sur toute cette période des renseignements très utiles.

M. Pétain. - Malheureusement, je ne prenais pas de notes sur tous ces événements. Ces événements ne portaient pas atteinte à la liberté du pays.

Je ne sais pas comment cela s'est passé. Cela serait beaucoup plus simple si je pouvais vous lire quelques passages de notes que j'aurais pu écrire.

M. le Président. - Mais vous avez certainement encore des souvenirs assez précis sur un certain nombre de points particuliers.

M. Pétain. - Ma mémoire est devenue fugitive car j'ai

91 ans. Je suis dans ma 92^e année. Je n'ai rien écrit depuis assez longtemps. Par conséquent, je n'ai pas eu à faire appel à ma mémoire et véritablement ces événements m'échappent.

M. le Président. - Préférez-vous que nous vous posions quelques questions précises ?

M. Pétain. - Cela m'aiderait.

M. le Président. - Quelles étaient vos opinions entre les deux guerres au sujet de l'organisation militaire, des armements, de la préparation de la mobilisation et de la conduite éventuelle des opérations ?

M. Pétain. - Celle de 14-18, celle-là évidemment je l'ai connue puisque j'ai eu la charge de mener toutes les affaires. J'y étais préparé, j'y avais pensé depuis longtemps.

Quant à l'autre, je ne sais absolument rien. Je ne sais pas du tout comment tout cela a été préparé.

Je ne peux pas dire que la guerre de 14-18 était mal préparée puisque c'est moi qui l'avais faite. D'ailleurs, elle a été couronnée d'un gros succès. Vous vous le rappelez !

M. le Président. - Vous avez cependant, après la guerre de 1914-1918, joué un rôle important puisque vous faisiez partie du Conseil supérieur

M. Pétain. - Au point de vue de la préparation, j'ai eu des difficultés avec le Conseil des Ministres à ce moment-là.

M. le Président. - Pourriez-vous nous parler de ces difficultés ?

Le document que nous reproduisons ci-contre doit être lu avec un esprit averti. Le Maréchal est dans sa 92^e année, lorsque les membres de la Commission parlementaire chargée d'une enquête relative aux événements survenus en France de 1933 à 1945, se présentent en 1947, à la forteresse de l'île d'Yeu pour y entendre... «Monsieur Philippe Pétain».

On souffre de lire le supplice infligé durant deux heures, au plus noble des vieillards maintenu depuis près de deux ans dans un isolement intellectuel absolu, sans livres, sans journaux, sans radio. Et l'on mesure de façon déchirante le déclin du martyr conduit à des réponses que son action et ses propos passés démentent parfois.

Mais quelle leçon le grand Français donne-t-il aussi à la postérité ! Pas une plainte, pas une impatience. Derrière des propos mesurés, courtois, empreints de modestie, de conscience de soi, jaillissent du brouillard, des traits d'humour, de génial à-propos qui font, un instant, douter du grand âge du témoin.

Dans sa cruauté, ce document appartient à l'histoire de la France dite des Droits de l'Homme. Il doit occuper sa place dans la mémoire courte de trop de Français complices de l'iniquité.

Y. C.

Le compte rendu sténographique de cette audition a été publié aux Presses Universitaires de France, 108 boulevard Saint-Germain, Paris.

M. Pétain. - M. Daladier faisait partie du Conseil, je crois.

M. le Président. - M. Daladier a été Ministre à plusieurs reprises.

M. Pétain. - Je n'ai pas pu faire prévaloir mes vues.

M. le Président. - Quelles étaient vos vues ?

M. Pétain. - Cela m'avait découragé un peu. Mes vues ? Ce sont des projets que je voulais présenter et que j'ai dû abandonner parce que personne n'y prenait garde.

M. le Président. - Pourriez-vous préciser ?

M. Pétain. - Je ne pouvais même plus y prendre la parole.

M. le Président. - Pourriez-vous nous donner les grandes lignes de ces projets que vous aviez l'intention de présenter ?

M. Pétain. - C'est ce que j'avais fait pendant la guerre de 14-18. Comme je n'étais pas écouté, ça ne m'a pas donné envie de continuer.

M. le Président. - Aviez-vous une conception particulière pour conduire la guerre ?

«S'il s'agissait de la guerre 14-18, alors je pourrais vous dire exactement ce que j'ai fait»

M. Pétain. - La conception que j'avais en 1914. J'ai été découragé tout de suite et je n'ai pas continué. Et puis ça ne me paraissait pas devoir suivre la même marche. Il y avait des choses qui avaient été acquises et qui me contrariaient. Alors je n'ai pas pu continuer.

S'il s'agissait de la guerre 14-18, alors je pourrais vous dire exactement ce que j'ai fait.

Mais je n'étais rien au moment de la guerre de 1939, alors qu'au moment de la guerre 14-18 j'étais chargé de l'éducation des troupes et de l'ensemble. J'ai pu m'adonner à ce travail que je faisais avec beaucoup d'intérêt.

Je faisais non seulement des conférences aux officiers, en particulier aux officiers d'état-major, mais je faisais des petites manœuvres. Je rassemblais dans la campagne des groupements et je leur posais des questions, par exemple l'attaque d'un village, la défense d'un pont, ou bien le déplacement d'une troupe dans telle ou telle condition.

Il ne m'a pas été donné de faire tout cela. On ne m'en a pas parlé d'ailleurs. Je n'ai pas été incité à le faire. Il aurait fallu empiéter sur les attributions d'autres collègues ? Je n'ai pas cru de mon devoir de le faire. Autrement dit, je n'ai pas eu à m'occuper de la préparation de la dernière guerre.

M. le Président. - La conduite de la guerre a bien fait l'objet de discussions au conseil supérieur de la guerre-?

M. Pétain. - Je ne me rappelle pas avoir assisté à ce conseil.

M. le Président. - Vous étiez bien membre de ce conseil ?

M. Pétain. - Mais je n'ai pas assisté à toutes les séances.

M. le Président. - Vous avez bien été ministre de la guerre en 1934-1935 ?

M. Pétain. - Oui, Monsieur le Président.

M. le Président. - Vous avez donc joué un rôle important à ce moment-là ?

M. Pétain. - Comme ministre de la guerre, je m'étais occupé d'abord du recrutement qui était très difficile. On refusait tout. C'était très difficile d'aborder des questions comme celle-là. Je n'avais aucun succès.

M. le Président. - Quelles propositions particulières aviez-vous faites ?

M. Pétain. - Pour le recrutement, c'est une question de nombre. Je ne pouvais pas commencer par un gros nombre. J'ai voulu échelonner peu à peu, mais sans succès. Il n'y avait rien à faire.

M. le Président. - Qui s'est opposé à votre proposition ?

M. Pétain. - Je ne peux pas vous le dire. Je ne me rappelle même pas qui pouvait assister à ces réunions. Elles étaient très désagréables pour moi. Il est vrai que j'étais peut-être aussi désagréable pour les autres. Mais ça n'intéressait plus personne.

Véritablement, dans la guerre 1914-1918, j'ai commencé les préparatifs de la guerre. J'ai fait l'instruction des troupes.

M. le Président. - Aurait-il fallu, selon vous, conduire la guerre de 1939 de la même manière que la guerre de 1914 ?

M. Pétain. - C'était très difficile, parce que la guerre de 1939 était composée de plusieurs nations. Il y avait toutes les nations. Il est vrai que, pendant la guerre de 1914, j'ai eu sous mes ordres une armée anglaise et une armée américaine. J'ai pu faire la liaison. Mais après ça me semblait impossible. D'ailleurs, on ne m'a pas demandé mon avis.

M. le Président. - Je vous demande votre avis maintenant.

M. Pétain. - Si j'avais pu exécuter quelque chose, je vous donnerais mon avis. Mais je n'ai rien fait.

M. le Président. - A votre avis, fallait-il conduire la guerre de 1939 de façon différente ?

M. Pétain. - De la même manière, mais par d'autres moyens, en donnant plus d'ampleur aux opérations ou à la préparation.

M. le Président. - Que pensez-vous de l'organisation de divisions blindées, de corps cuirassés ?

M. Pétain. - Mais c'est bien ! Je n'ai pas eu à faire usage de divisions blindées. Ça a été fait après mon passage.

M. le Président. - Étiez-vous partisan de la création de ces corps cuirassés ?

M. Pétain. - Je n'ai jamais eu à les employer. Mais c'était à essayer.

M. le Président. - Lorsque la question a été posée au conseil supérieur de la guerre, étiez-vous partisan de la création de ces divisions blindées ?

M. Pétain. - J'étais d'accord pour ne pas m'opposer, quoiqu'on ne m'ait pas demandé mon avis. On ne me demandait plus mon avis à ce moment-là.

M. le Président. - Vous rappelez-vous un livre du général Chauvineau, dont vous avez écrit la préface ?

M. Pétain. - On a dû me donner les idées pour faire cette préface, car je n'ai pas lu ce livre.

M. le Président. - Ce livre traite du problème de l'action des divisions blindées et des corps cuirassés dans la guerre moderne.

M. Pétain. - Je ne me rappelle pas du tout avoir lu ce livre.

AUDITION A L'ILE D'YEU

>>> Suite de la page 7

M. le Président. - Vous en avez cependant écrit la préface, ce qui indique que vous aviez une idée assez précise sur ce problème.

M. Pétain. - J'étais d'accord pour la création de ces unités, mais quant à l'exécution, je n'ai pas eu à m'en occuper.

M. le Président. - Il est paru un certain ouvrage écrit par le général de Gaulle qui, lui aussi, était partisan de la création de ces divisions blindées. Étiez-vous d'accord avec lui ?

M. Pétain. - Je n'étais pas opposé, c'est tout ce que je peux dire, parce qu'on ne me demandait mon avis qu'à grande distance.

M. le Président. - Le général Chauvineau était opposé à cette création. Vous sembliez être d'accord avec lui.

M. Pétain. - Je ne me rappelle pas. Et on a accepté ce que j'avais dit dans la préface ? Ce livre a-t-il eu du succès ?

M. le Président - Il semble que vous étiez d'accord avec le général Chauvineau, qui était hostile aux divisions blindées.

M. Pétain. - Je dois vous avouer que je ne me rappelle rien du tout de ce livre du général Chauvineau, même ayant écrit sa préface.

M. le Président. - N'aviez-vous pas l'impression à cette période que les corps cuirassés ne seraient pas d'une grande utilité dans la guerre moderne ?

M. Pétain. - Je n'avais jamais travaillé avec eux. Au cours de la guerre de 1914, je n'avais pas de divisions blindées. Cela me laissait peut-être un peu indifférent. Mais je ne peux pas répondre.

M. le Président. - Le général Chauvineau s'est prononcé d'une façon catégorique contre la création de ces divisions cuirassées et vous étiez favorable à cette thèse ?

M. Pétain. - Je n'ai pas beaucoup travaillé avec ce général. Je l'ai connu, mais je n'ai pas travaillé ces questions-là avec lui. Je n'ai pas été opposant certainement.

M. le Président. - Vous n'étiez pas très enthousiaste pour la création de divisions blindées. Vous pensiez sans doute qu'elles ne seraient pas très utiles dans la guerre moderne ?

M. Pétain. - Sûrement pas !

M. le Président. - Quelle était au fond votre conception, quelle était, selon vous, la meilleure tactique ? Pensiez-vous que la tactique utilisée pendant la guerre de 1914 devrait tout naturellement servir ?

M. Pétain. - Je n'ai pas eu l'occasion de mener de guerre dans ces conditions-là, étant donné que celle de 1914 s'est déroulée dans des conditions extrêmement favorables.

J'étais du côté des Anglais et du côté des Américains.

M. le Président. - Saviez-vous que l'Allemagne constituait des divisions blindées et des corps cuirassés ?

M. Pétain. - Je l'ai entendu dire. Je n'ai pas su en quoi tout cela consistait. Je ne peux pas vous répondre et je m'en excuse.

M. Charles Serre. - Avez-vous toujours voulu, au cours des deux guerres, augmenter toute notre puissance militaire ?

M. Pétain. - Non, car je n'étais plus rien. Je ne m'en occupais pas.

M. Charles Serre. - Vous avez dit qu'on ne vous avait pas écouté. Par conséquent, on peut penser que vous aviez présenté des propositions précises au Gouvernement tendant à renforcer notre puissance ?

M. Pétain. - Je voudrais pouvoir me le rappeler, mais ma mémoire me fait défaut.

Vous faites bien tout ce que vous pouvez pour me rappeler des choses, mais, à partir de la guerre 1914-1918, c'est fini, mon cerveau militaire est fermé.

Quand j'ai vu qu'on employait d'autres outils, d'autres instruments et d'autres méthodes, je puis dire que cela ne m'intéressait pas.

M. le Président. - Une constatation est assez troublante : alors qu'en 1936 le Gouvernement de l'époque a augmenté d'une façon très considérable les crédits militaires, les Gouvernements précédents, en particulier ceux qui se sont succédé de 1934 à 1935, avaient diminué ces crédits d'une façon assez sensible.

Vous faisiez justement partie de l'un de ces Gouvernements. Vous avez été pendant quelques mois Ministre de la Guerre.

Cette diminution de crédits vous a-t-elle été imposée par le Gouvernement ou bien l'avez-vous proposée vous-même ?

M. Pétain. - J'étais très partisan d'avoir les crédits les plus considérables pour entreprendre de grandes choses. L'armée coûte très cher.

Mais, là, je ne peux pas répondre. Je ne sais pas.

M. le Président. - On a diminué les crédits militaires et vous étiez Ministre de la Guerre. Cette mesure vous a-t-elle été imposée par le Gouvernement ?

M. Pétain. - C'est sans doute le Gouvernement. Je n'ai jamais refusé des crédits. J'avais toujours de quoi employer les crédits.

*«Quand j'avais des responsabilités
j'allais jusqu'au fond de la question»*

M. le Président. - Avez-vous demandé des augmentations de crédits ?

M. Pétain. - C'est possible. Il n'est pas concevable que je me sois tu devant des questions comme celles-là. Si on a proposé des crédits, j'ai certainement proposé de les accepter. Quant à la manière de les employer, c'est autre chose. Si c'était de l'argent perdu, je ne pouvais pas à la roue.

Mais, ce matériel dont vous parlez, je ne le connaissais pas. En tant que Ministre, je n'étais pas tenté de m'aventurer dans cette expérience. Mais, comme on ne me demandait plus mon avis ou, si on me le demandait, c'était en passant...

Quand j'avais des responsabilités, j'allais jusqu'au fond de la question.

M. le Président. - Vous avez été précisément Ministre de la Guerre en 1934.

M. Pétain. - Que s'est-il passé à cette époque ?

M. le Président. - Le Gouvernement a diminué les crédits militaires.

M. Pétain. - J'ai alors protesté.

M. le Président. - Qui vous a imposé cette diminution ?

M. Pétain. - Ce sont les circonstances. Ce n'est pas une personne en particulier. Ça ne peut être qu'une circonstance.

M. le Président. - Mais laquelle ?

M. Pétain. - Une circonstance qui ne me donnait pas les moyens d'agir suffisamment.

M. le Président. - Vous n'avez aucun souvenir ?

M. Pétain. - J'ai le souvenir très précis d'une période à laquelle j'ai eu à opérer le recrutement de l'armée, sa préparation et la conduite de la guerre, de la première guerre coloniale (sic). J'ai montré comme cela qu'on pouvait battre les Allemands, parce qu'on hésitait...

M. le Président. - Pourriez-vous nous donner quelques indications ?

M. Pétain. - Je vous ai dit tout ce que je sais sur le but que je poursuivais. Mais je suis incapable de vous donner des détails. Tout cela m'échappe maintenant.

M. Charles Serre. - N'avez-vous pas eu connaissance des nouvelles armes et des nouveaux procédés militaires qui se sont introduits dans l'art militaire après 1914 ?

M. Pétain. - Non.

M. Charles Serre. - Je connais deux écrivains militaires, dont les ouvrages ont été lus par les membres du Conseil supérieur de la Guerre et par tous les Français qui s'intéressaient aux questions militaires.

L'un d'eux était le général allemand Guderian. Le général Laure a dû vous en parler ?

Vous souvenez-vous du général Laure ?

M. Pétain. - C'était un très bon camarade et je l'aimais beaucoup parce qu'il me servait. Il était pour ainsi dire mon porte-parole. Toutefois, je n'ai pas apprécié le livre qu'il a écrit sur moi.

M. Charles Serre. - Si vous ne vous rappelez pas le général Guderian, vous souvenez-vous d'un ouvrage écrit par le colonel de Gaulle sur les corps cuirassés ?

M. Pétain. - Je sais qu'il m'a dédié un livre que j'ai lu. Mais je ne me rappelle pas s'il parlait des corps cuirassés.

Je ne me rappelle pas ce qu'il a dit sur moi, et qui était très favorable d'ailleurs.

M. Charles Serre. - Est-ce en 1933 ou en 1935 que ce livre a été écrit ?

M. Pétain. - Ma mémoire est défaillante. Je n'ai même pas répondu au général de Gaulle pour son livre qui m'est tombé entre les mains sans que je sache d'où il venait.

M. le Président. - Quand avez-vous, pour la première fois, lancé l'idée de l'armistice ?

M. Pétain. - C'était la connaissance de tout ce qui se passait en Pologne. J'ai eu l'occasion d'avoir une conversation avec

un officier polonais qui avait fait la guerre en Pologne. Je lui ai demandé comment cela s'était passé et il m'a développé toute l'affaire. Le développement de cette affaire, c'est ce qui s'est passé chez nous. C'est une attaque brutale des Allemands qui a pris la Pologne par un bout et qui a conduit toutes les armées polonaises à l'autre bout du pays.

C'est ce qui s'est passé chez nous en 1940. J'ai pensé que des choses comme celles-là sont excessivement graves. J'en ai fait la remarque à ce moment-là et toutes les fois qu'on a parlé d'une invasion quelconque, je me suis rappelé cette conversation que j'ai eue avec un officier polonais en chemin de fer. Cet officier m'avait dit que la Pologne avait été battue, piétinée et complètement mise à mort dans cette bourrasque.

J'ai pensé que si une telle chose se produisait en France, nous aurions le même sort que la Pologne.

*«Non, l'armée française
ne s'est pas rendue»*

M. le Président. - A quel moment, approximativement, avez-vous pensé qu'il fallait demander l'armistice ?

M. Pétain. - Quand les Allemands sont arrivés au bout de leur rouleau, à Bordeaux.

M. le Président. - Pas avant ?

M. Pétain. - Guère avant. J'avais pensé : voilà une affaire qui tournera mal si nous ne l'empêchons pas d'arriver jusqu'à la fin.

Je me rappelle avoir réuni des généraux, au début de juin, pour leur dire que si nous ne faisons pas l'armistice, nous nous trouverions dans une situation lamentable.

M. le Président. - Où vous trouviez-vous ? Au nord ou au sud de la Loire ?

M. Pétain. - C'était dans la région de la Loire, pas très loin de la Loire. Mais je ne peux pas préciser.

M. le Président. - Vous avez alors pensé qu'il fallait demander l'armistice ?

M. Pétain. - Sans cela, la France devenait une nouvelle Pologne ?

M. le Président. - Que pensez-vous de la conception de certains hommes qui estimaient qu'il valait mieux quitter le territoire français pour continuer la défense dans nos colonies ?

M. Pétain. - C'est ce qui a été fait.

M. le Président. - Pas tout à fait.

M. Pétain. - J'ai pensé que ça tournerait mal si les Allemands continuaient. C'était une armée complète de 2 millions d'hommes qu'on remettait aux Allemands. Mais il était impossible de continuer quoi que ce soit. C'était la reddition. C'est ce qui s'est passé en Pologne. L'armée polonaise s'est rendue aux armées allemandes.

M. le Président. - L'armée française ne s'est-elle pas rendue aux armées allemandes ?

M. Pétain. - Non elle ne s'est pas rendue, une partie seulement.

M. le Président. - Elle a été désarmée.

M. Pétain. - Une partie a été désarmée, démobilisée.

AUDITION A L'ILE D'YEU

>>> Suite de la page 9

M. le Président. - Toute l'armée française, vous voulez dire ?

M. Pétain. - Pas tout à fait, mais une grosse partie.

M. le Président. - Pensez-vous que le projet de certains militaires qui voulaient partir en Afrique du Nord ne favoriserait pas la France ?

M. Pétain. - Cela a tout de même servi de base.

M. le Président. - Mais le Gouvernement français n'est pas parti en Afrique du Nord.

M. Pétain. - Non ! Mais ceux qui sont partis refaire une armée en Afrique du Nord n'ont pas perdu leur temps.

M. le Président. - Qu'entendez-vous ainsi ?

M. Pétain. - Parce qu'on a pu reconstituer une armée à partir de l'Afrique du Nord. On a pu travailler la question. C'est de Gaulle qui a pu reconstituer cette armée.

M. le Président. - Etiez-vous d'accord avec le général de Gaulle ?

M. Pétain. - Je n'ai jamais eu l'occasion de me mettre d'accord avec lui. On ne m'a pas demandé mon avis.

M. le Président. - Etiez-vous d'accord avec sa conception ?

M. Pétain. - Au début, oui !

M. le Président. - N'est-ce pas votre Gouvernement qui l'a condamné à mort par contumace ?

M. Pétain. - C'est parce qu'il a quitté la France pour aller en Angleterre, sans l'autorisation du chef.

M. le Président. - Mais il était en Angleterre lorsque l'armistice a été signé.

«De Gaulle a été condamné à mort, mais il n'a pas été exécuté. C'est moi qui ai rrété l'affaire»

M. Pétain. - De Gaulle a été condamné parce qu'il a quitté la France sans l'autorisation du Gouvernement.

M. le Président. - Au moment de l'armistice, il était en Angleterre, envoyé par le Gouvernement de Paul Reynaud et il n'est pas rentré en France. C'est pour cela qu'il a été condamné à mort.

M. Pétain. - Il a été condamné à mort, mais il n'a pas été exécuté ; ça n'a pas été plus loin, parce que c'est moi qui ai arrêté l'affaire.

M. le Président. - Le général de Gaulle n'étant pas en France, ça ne pouvait pas aller plus loin.

M. Charles Serre. - Si de Gaulle, pour une raison ou pour une autre, était venu dans la métropole à la fin de 1940 ou en 1941, l'auriez-vous fait arrêter pour faire exécuter le jugement ?

M. Pétain. - Non, sûrement pas !

M. Charles Serre. - Malgré le jugement rendu ?

M. Pétain. - J'étais décidé à ne pas donner suite à cette affaire-là. Il me l'a rendu d'ailleurs. Si mon procès a été arrêté par la suite, je suis convaincu que c'est de Gaulle qui est intervenu.

M. le Président. - N'avez-vous pas accepté la reddition des armées d'Alsace et de Lorraine qui représentaient 600.000 hommes ?

M. Pétain. - Je ne suis pas intervenu pour cela.

M. le Président. - N'est-ce pas plutôt le général Laure ?

M. Pétain. - Je ne sais pas.

M. Métayer. - Au moment de la signature de l'armistice, une armée entière combattait encore dans la ligne Maginot.

M. Pétain. - Je ne me rappelle pas du tout être intervenu. Si j'étais intervenu, j'aurais empêché d'aller plus loin. Ce n'était pas la peine de gaspiller une armée.

M. Métayer. - Cette armée a été envoyée en Allemagne.

M. Pétain. - Je n'y suis pour rien.

M. le Président. - Lorsque le président Lebrun vous a chargé de constituer le Ministère après la démission de M. Paul Reynaud, vous avez procédé à cette constitution. Vous en souvenez-vous ?

M. Pétain. - Je me rappelle qu'un Ministère a été constitué. C'est le seul qui ait été constitué.

M. le Président. - Avez-vous consulté des hommes politiques-? Aviez-vous préparé une liste ?

M. Pétain. - On l'a dit. Mais non ! A ce moment-là, il fallait agir, il fallait faire quelque chose.

Il faut partir des discours qui ont été prononcés par les différents membres après la réunion de Bordeaux.

C'était le 10 juillet, par conséquent à Vichy, je crois.

M. le Président. - C'était plutôt à Bordeaux.

M. Pétain. - A Bordeaux, ce n'était pas possible. C'est à Vichy qu'on m'a pressé de prendre la direction et de former un Gouvernement. Tous les hommes politiques étaient réunis là. Ce sont eux qui ont formé le Gouvernement.

M. le Président. - Pourquoi avez-vous choisi tel homme plutôt que tel autre !

M. Pétain. - J'avais sans doute une idée, mais laquelle ? Je ne peux pas me rappeler les noms.

M. le Président. - Vous souvenez-vous de Marquet, le maire de Bordeaux ?

M. Pétain. - Je n'avais pas une grande estime pour lui.

M. le Président. - Que pensez-vous de Laval ?

M. Pétain. - Laval était pour ainsi dire mon homme, celui qui faisait les commissions, dont je me servais et qui connaissait parfaitement tout le personnel.

Il avait des idées sur le personnel dont il me parlait avec aisance et qu'il connaissait très bien.

M. le Président. - Le connaissiez-vous depuis longtemps ?

M. Pétain. - Non, depuis assez peu de temps. M. le Président. - Aviez-vous confiance en lui ?

*«On a bien raconté...
mais cela semblait extraordinaire»*

M. Pétain. - J'ai eu confiance parce qu'il me donnait des renseignements que personne d'autre ne possédait.

M. le Président. - Saviez-vous qu'il était favorable à l'Allemagne ?

M. Pétain. - Je ne le savais pas à ce moment-là. Je ne m'en doutais pas du tout.

M. le Président. - Et l'amiral Darlan ?

M. Pétain. - Oui, je l'avais perdu de vue quand il était en Algérie. Je l'ai vu très peu à partir de ce moment-là.

M. le Président. - Etiez-vous en rapport avec lui ?

M. Pétain. - Oui.

M. le Président. - Quelle était votre impression sur lui ?

M. Pétain. - Une impression qui n'était pas confirmée par les événements. Je n'avais pas une confiance absolue en lui.

M. le Président. - N'avez-vous pas eu avec lui une certaine conversation, quelques mois auparavant, au sujet d'un Gouvernement que vous pourriez être amené à constituer ?

M. Pétain. - En le faisant entrer dans le Gouvernement ?

M. le Président. - Oui.

M. Pétain. - Je ne peux pas vous dire. C'était sans consistance. Il m'avait rendu quelques services, mais cela n'allait pas plus loin.

M. le Président. - Pensiez-vous, pendant la durée de la guerre, que les événements tourneraient de telle manière que vous pourriez être amené à constituer un Gouvernement ?

M. Pétain. - Non. Je suivais les événements. Mais quand à constituer un Gouvernement, je n'y pensais certainement pas à ce moment-là.

M. le Président. - Avez-vous pensé, avant la démission de M. Paul Reynaud, que vous pourriez être amené à constituer un Gouvernement ?

M. Pétain. - Je ne crois pas. On a bien raconté que j'avais une liste préparée, mais cela semblerait extraordinaire.

M. le Président. - Au sein de votre Gouvernement, aviez-vous confiance, par exemple, en M. de Monzie ?

M. Pétain. - Non.

M. le Président. - En Baudoin ?

M. Pétain. - Il avait fait des essais, mais il n'est pas resté aux Affaires étrangères.

M. le Président. - Et en Chautemps ?

M. Pétain. - Je le connaissait bien et je l'appréciais.

M. le Président. - Aviez-vous de bons rapports avec lui ?

M. Pétain. - Mais je n'étais pas un homme politique à ce moment-là. Toutes ces personnes étaient peu connues de moi.

M. le Président. - En qualité de ministre du cabinet Reynaud, vous assistiez bien aux réunions du conseil des Ministres. Est-ce qu'au sein de ce conseil des hommes partageaient vos conceptions, estimant qu'on ne pouvait pas continuer et qu'il fallait demander l'armistice ?

M. Pétain. - Le général Weygand était de mon avis.

M. le Président. - Et M. Chautemps ?

M. Pétain. - Je ne me rappelle pas. Je me souviens de Weygand parce qu'il avait commandé l'armée. Avant de demander l'armistice, j'ai demandé à Weygand et aux généraux qui étaient avec lui si l'on pouvait continuer la lutte dans ces conditions-là. Ils répondirent à l'unanimité que ce n'était pas possible. Je me souviens très bien de la réponse de Weygand.

M. le Président. - Entretien-vous de bons rapports avec M. Flandin ?

M. Pétain. - De très bons rapports, j'avais de l'estime pour lui.

M. le Président. - Cependant, il n'a pas été Ministre dans votre Gouvernement.

M. Pétain. - Je n'ai pu l'utiliser comme j'aurais voulu. Je ne sais plus pour quelles raisons. Mais j'appréciais beaucoup la finesse de son esprit.

M. le Président. - Vous connaissiez bien l'amiral Leahy qui représentait l'Amérique ?

M. Pétain. - Mes rapports personnels avec lui ont été bons, mais il n'a pas été question de beaucoup de choses de politique.

A un moment donné, sa femme est morte et il a regagné assez vite les Etats-Unis.

M. le Président. - Aviez-vous l'impression que des contacts que vous aviez avec lui vous pourriez retirer quelque profit pour la France ?

M. Pétain. - J'espérais. Oui. Et si l'amiral Leahy n'avait pas dû quitter la France à cause de la mort de sa femme, il est probable que des contacts plus sérieux se seraient établis.

Mais nous étions dans une situation très difficile et en somme les Américains n'étaient pas tellement partisans de faire cause commune avec nous.

M. le Président. - Pour quelles raisons ?

M. Pétain. - Parce que nos affaires n'allaient pas dans le sens qu'ils désiraient.

M. le Président. - C'était sans doute parce qu'ils n'étaient pas d'accord avec la politique de votre gouvernement.

M. Pétain. - C'est probable. Je ne peux pas répondre à cette question.

(à suivre)

Dans notre prochain numéro :

■ *Vous m'apprenez des choses que je ne connaissais pas. Je tombe des nues... Quelle maladresse de ma part !*